

Glanures toponymiques (1)

par EDGARD RENARD.

Comblain

C'est le nom de deux villages distants de 3 kilomètres, situés sur les bords de l'Ourthe un peu en amont du confluent de cette rivière et de l'Amblève : *Comblain-la-Tour* sur la rive droite et, en aval, *Comblain-au-Pont* sur la rive gauche. Comblain-au-Pont est chef-lieu de la commune de ce nom. Comblain-la-Tour forme, avec Fairon, la commune de Comblain-Fairon ; celle-ci a comme dépendance *Comblinay*, hameau situé sur un affluent de la rive droite, à 1 1/2 km. de Comblain-la-Tour.

C'est chez LONGNON (*Les noms de lieux de la France*, p. 174), croyons-nous, qu'on trouve pour la première fois une étymologie de Comblain. Cet auteur écrit : « Le mot gaulois *Condas* ou *Condate* (2) a pour équivalent le mot pluriel *confluentes* qui, dès l'époque romaine, désignait un castrum situé au confluent de la Moselle et du Rhin, et qui n'est autre que la ville actuelle de *Coblentz* (Prusse rhénane). » Puis il rattache à la même origine les *Conflans*, *Confolent*, *Conflent* de France, et aussi notre *Comblain*. C'est donc à la réunion de l'Ourthe et de l'Amblève à

(1) Ces notes font suite à celles qu'a publiées ce *Bulletin*, t. IX (1935), pp. 183-209.

(2) D'où *Condé*, *Candes*, localités françaises.

proximité des deux villages, que ceux-ci devraient leur nom.

Dans un récent article des *Etudes Comblinoises* (1), M. FELLER formule contre l'opinion de LONGNON relative à Comblain, trois objections qui ne nous paraissent pas entièrement pertinentes :

1. Il écrit : « Il est aussi improbable que *-fl-* se soit changé en *-bl-* dans notre région romane qu'en France. » — Observons toutefois que *blame* (fr. flamme) et ses dérivés présentent le changement ; qu'à Verviers on trouve les variantes *rucâv'ler* et *rucâb'ler*, du flamand *kavelen* (DL pp. 543 et 716) ; que l'on a *mâblète* à côté de *mâv'lète*, *tchablote* à côté de « chavellette » (*Topon. de Vottem*, p. 63). La fricative peut donc se dénaturer devant *l* (2).

2. M. FELLER estime qu'il est « improbable que la finale de *confluentes* ou de *confluentem* soit devenue *-in* ou *-ain* au lieu de *-enz*, *-ent* ; que *-ent*, *-enz* ait pu produire le diminutif *Comblinai*. » — C'est raisonner dans l'hypothèse d'une apparition très ancienne du diminutif, à une époque où le *z* ou le *t* n'étaient pas encore amuis. Mais s'il est de création romane relativement tardive, le « comblinay » de 1131 a pu être tiré de « Comblen » (1135), au même titre que *Marcouray*, wal. *Macré*, de *Marcour(t)* (3).

3. Enfin, M. FELLER ajoute : « Le confluent qu'on postulerait ainsi est à Douflame, au delà de l'éperon de colline qui limite le val de Comblain au nord. » — Mais un village dénommé d'après un accident géographique a bien pu

(1) N° 2 (mai 1935) ; pp. 9-10 : *Le nom de Comblain*.

(2) Le changement est inverse dans le fr. *néflier*, wal. *mèsplî*. Versons encore au dossier de cette petite question de phonétique ce texte de 1783 : « item le ½ bonnier de terre a Mesfly à Nivelles ». P. J. DEBOUXHTAY, *Histoire de la seigneurie de Nivelles-sur-Meuse* ; Liège, 1935, p. 203.

(3) L'étymologie par *Mercur*, donnée par ROLAND (*Toponymie Namuroise*) est à rejeter.

naître à quelque distance de cet accident, à 2 km. au plus en l'espèce.

A notre avis, il y a une objection plus grave contre l'étymologie de LONGNON : l'amuissement de l'o du préfixe *co-* dans les mots anciens étant de règle en liégeois, pourquoi *Comblain* le maintiendrait-il, à côté de *Kiviètrêye* (converserie), de *c'mones* ou *c'mognes* (**comunia*), de *Kemexhe* (wal. *k'mèh*, ancien « *comeffia* »), de *c'mâches* (ancien « *comarches* ») à *Xhendremael*, et de tant d'autres ? L'étymon *confluentes* doit aboutir à *K(i)blin*.

M. FELLER abandonne sa propre suggestion de 1911, rattachant *Comblain* — comme les nombreux *han* du pays wallon — à une racine indo-européenne qui se présente en celtique sous les formes *camb*, *camm*, *cam*, et dont la signification est courbure (1). Il apporte une autre hypothèse : *Comblain*, comme la localité française *Combeau*, autrefois *Combel*, dériverait du celtique *combe* (diminutif : *combelette*, *comblette*), qui a survécu en français et que le *Dictionnaire général* définit ainsi : « Dépression en forme de vallée étroite et profonde sur de hauts plateaux. » Cette étymologie est parfaitement légitime du double point de vue phonétique et sémantique. Le terme d'origine celtique invoqué se retrouve en français, et il est évident que M. FELLER n'a pas pensé un instant à une origine pré-romaine du village. Toutefois, nous hésitons à l'adopter parce que le *combe* celtique nous paraît isolé chez nous : nos dialectes l'ignorent et, à notre connaissance, on ne le retrouve pas dans notre matériel toponymique. Nous verrions de plutôt dans le radical *Comblain*, le latin *cumulum*, terme assurément plus répandu que *combe*, ayant prouvé partout et qui se retrouve abondamment dans les désignations de lieux.

(1) Voyez J. FELLER, *Notes de philologie wallonne* ; Liège, 1912, p. 251.

Avant de développer cette opinion, il convient de dresser le tableau des formes :

1130-31 : « in Comblenz... ecclesiam de Comblenz... in Comblenz » *Cart. Stav.-Malm.* I, 303, 305, 308 (copies du 13^e s.) ; vers 1131 : « ad Comblenez » *ibid.*, 311 (charte originale) ; vers 1135 : « Comblen » *ibid.*, 323 (copie de 1660) ; vers 1140 : « Comblen » *ibid.*, 353 (vidimus de 1567) ; 1146 : « ecclesie de Comblenz... a Radulfo de Comblenz... a villico de Comblenz » *ibid.*, 382 (copie du 13^e s.) ; 1175 : « Johannis de Comblenz » *ibid.*, 506 (copie du 14^e s.) ; 1196 : « Mariam de Comblen » apud HEMRICOURT, *Œuvres* II, 2 (charte originale) ; 1205 : « Lambertus frater noster de Comblen » *ibid.* III, 184 ; 1212 : « Combles » *Cart. Stav.-Malm.* II, 10 (copie du 13^e s. Les éditeurs croient qu'il faut lire *Comblens*) ; apud HEMRICOURT : « Comblen » *Œuvres* I, 264, 360, 361, 436 et III, 30 ; 1451 : « Comblen » *Cart. Stav.-Malm.* II, 438 ; 1468 : « Comblein » *ibid.*, 463 ; 1630 : « Comblin » Stock III de Bernardfagne, f^o 153 ; 1655 : « Comblen » O Esneux 28, 61 ; 1670 : « pardessoub Comblinay » Stock III de Bernardfagne, f^o 25 ; 1676 : « à Comblen » *ibid.*, 17 ; 1718 : « Comblen » O Esneux 42, 58 v^o ; 1756 : « la heid de Comblinay » *ibid.*, 64, 36 ; 1766 : « Comblain » O Sprimont 42, 109 ; 1794 : « Comblen » *ibid.*, 72, 12. — L'orthographe consacrée par l'administration moderne est : *Comblain*.

Ce tableau appelle deux remarques :

1^o A notre avis, les formes plurielles en -z désignent les deux *Comblain*, comme *Alvenz* ou *Avenz* de la même époque (*Cart. de Stavelot-Malmédy*, I, 221, 237, 239, etc.) désignent *Les Avins* du Condroz (en wallon *lès-âvins*, comprenant Grand-Avin et Petit-Avin). Il serait téméraire d'y chercher argument en faveur de *confluentes*. Nous partions de la forme *Comblen*, et nous constaterons la régularité phonétique du diminutif *Comblinay*.

2^o Le suffixe -ain, qui n'apparaît qu'en 1766, peut-il représenter -anus ? Oui, puisque dans un texte de 1159 (Vidimus du 13^e siècle) émanant de l'abbé de Stavelot, nous relevons : « par nostre consain et ottroi » voisinant

avec « sens l'assen », « Julien », « bois et mairins » — soit-trois fois attestée l'équivalence, dans la langue de l'époque, de *a* + nasale et de *e* + nasale, les deux groupes aboutissant à *-in*. — Quant à la valeur sémantique du suffixe, on comparera : *martin* à Esneux, « Maretain » en 1192, de *marèt* (marais) ; *hayin* à Dolembreux, de *hâye*, bois. Si les termes à rapprocher sont rares, c'est que le nom qualifié (terrain, pré, etc.) était plus souvent féminin (terre, par ex.); aussi les toponymes féminins de la même catégorie sont-ils plus nombreux : *stèpinne* (Dolembreux, Anthisnes, etc.), *tampinne* (Villers-l'Évêque, Rouvereux), *pèlinne* (Hody), *vièrsinne* (Eben-Emael) et *ruvièrsinne* (Stavelot), *groûlinne* (Holloigne-sur-Geer). La même observation vaut d'ailleurs pour le groupe suffixal *-é* (*-atu*) et *-éye* (*-ata*).

Cela dit, nous proposons pour *Comblain* l'étymologie *cumul(um)* + *anu*, assignant à *cumulum* le sens de sommet (cf. de fond en comble) (1). Le mot s'est substitué de bonne heure à *culmen*, comme en témoignent les inscriptions (voyez le *Dictionnaire général*, sub verbo *comble*). C'est lui qui nous a donné le toponyme *combe*, *gombe*, aujourd'hui féminin, qui se présente dans les désignations suivantes de la région liégeoise :

1. « sur le comble de Treuloir deseur le scavée » 1318 *Cart. Stav.-Malm.* II, 167. A Lincé-Sprimont. Lisez « Tronloir » aujourd'hui *tronléu*, fr. tremblois. — 2. « en lieu dit sour le comble de Vauz » 1344 LAHAYE, *Inv. des archives de la collégiale St-Jean I*, 194. A Kemexhe. — 3. « sur le comble de Bleret » 1394 *ibid.*, 277. —

(1) De même que son antonyme *ras*, on le rencontre en fonction d'adjectif dans le vocabulaire des mesures de capacités, d'où les expressions comme le français *mettre le comble*, le wallon *lèyi à rés'*. Exemples : « VIII muys davène a demy comble » 1303 *Reg. 14 des Pauvres-en-Isle*, f° 3 v° ; « I combleit stier despelte » *ibid.*, f° 123 v° ; « ... et doit estre li pollengnoulhe dedit molin teel que li trente combleis fachent unck reis stier... unc quarte comblée de dozin de farine... chincque stiers de farine une quarte reis » BORMANS, *Cart. de St-Denis*, p. 133.

4. « sur le combre de pierreux » 1555 ; « sur le comble de thyvy » 1552 ; « sur le combe de Ravost » 1513. A Ouffet. — 5. « sur les combes », l.-d. de la commune de Fosse-lez-Stavelot ; domine la vallée du ruisseau de Boleur. — 6. « sur le comble », l.-d. de Faymonville. — 7. *so lès compes*, l.-d. de Géromont, hameau de Comblain-au-Pont. — 8. *al gombe* : l.-d. d'Oneux, dépendance de Comblain-au-Pont. — 9. *so les compes*, dépendance de La Reid, entre ce village et Marteau (Spa) ; « Combles » dans le *Dictionnaire de GUYOT*. — 10. *è sârt al gombe* (1) ; « en lieu condist en la gombe empres haien » à Hayin, dépendance de Dolembreux, 1580 O Sprimont 4, 120. — 11. « sur le comble de Blorette » 1579 ; « a Goble » 1580 ; « en la Goble de Blorette » 1599 ; « aus Gombes » 1685. Encore à Dolembreux. — 12. *Li gombe*, à Presseux-Sprimont (*Toponymie de Sprimont*, inédite, par HENRI SIMON). — 13. *Lès gombes* à Damré-Sprimont : *so lès gombes, à coron dès gombes, hé dès gombes, so l' plin dès gombes* ; « sur les gombes » 1579 (*ibidem*). — 14. *La Gombe* (wallon *al gombe*), petit hameau d'Esneux, à une bonne lieue de Comblain. Il est situé à une courbe de l'Ourthe, mais tout porte à croire que la désignation s'est appliquée tout d'abord à l'éminence rocheuse, aujourd'hui éventrée par les carrières, qui surplombait le hameau. La première mention relevée dans la *Toponymie d'Esneux* (p. 175) est de 1562.

Il paraît indiqué de ne pas séparer l'étymologie de *Comblain* de celle qui s'impose pour *comble, gombe*. L'adjectif *comblain* aura qualifié primitivement un sol caractérisé par ses nombreux sommets. Il se sera cristallisé, au cours des siècles, dans le nom de deux villages édifiés dans la région, lesquels ont été différenciés plus tard par l'adjonction au nom qui leur était commun, d'une particularité, ici un pont, là une tour.

Mais, dira-t-on, le *b* de *Comblain* > **cumulanu* est insolite en wallon : comme le picard et le lorrain, notre dialecte ne présente pas l'insertion du *b* dans les groupes *m + l* ou *m + r* (latin *trem'lat*, fr. *tremble*, wallon *tronle*), pas plus

(1) Rappelons l'alternance fréquente de *c* et *g* en wallon : *golé* (col), *gordène* (courtine), *èglome* (enclume), *gôréû* (coudraie), *croc'fin* (gros confin). — Il faut sans doute joindre à la liste le l.-d. d'Ayeneux « as Bombes », qui aura été mal lu.

que l'insertion du *d* dans le groupe *n + r* (latin *ten'rum*, fr. *tendre*, wallon *tinre*) (1).

Nous pourrions, suivant une pratique courante, affirmer sans plus que *comble*, forme d'emprunt, nous vient du midi : notre réponse serait singulièrement facilitée. Mais, trop sommaire déjà quand il s'agit de la langue quotidienne dont relève le nom commun *comble*, le procédé devient inopérant quand on traite des noms de lieux : ceux-ci ne voyagent guère, et leur nature même les soustrait en grande partie aux influences centrales. Comme la question n'intéresse pas uniquement notre *Comblain*, il est utile de s'y arrêter.

Le trait de phonétique dialectale formulé ci-dessus conduit à établir, dans les dialectes du Nord-Est, des distinctions entre formes indigènes et formes centrales. Ainsi, quand le liégeois dit *mwinde*, le hutois dit *mwinre* : c'est que le liégeois tient sa forme du français. Le liégeois dit *dji strindrè* (j'étreindrai), mais *dji vinrè*, *dji tinrè* (je viendrai) : c'est que *strindrè* nous vient de France, alors que *vinrè* et *tinrè* sont wallons. Quand le liégeois dit *tchambe* (chambre), à Glons on dit *tchonme* : les deux formes, explique-t-on, sont empruntées, la seconde a nasalisé le *b*.

Si l'on parcourt les textes littéraires, on relèvera *sostendreiet* dans la *Séquence de Sainte Eulalie* ; *Aucassin et Nicolette* présente les formes *remanroit*, *tenront*, *assanlent* à côté de *ensamble*, *sanbloit*. Même alternance dans le *Poème Moral*, où l'on trouve « *ml* avec ou sans insertion du *b* », « *nr* avec, ou plus souvent, sans insertion de *d* » (voyez l'édition BAYOT ; Bruxelles, 1929, p. xc). Faut-il, ici encore, expliquer les formes avec insertion par l'influence centrale ?

(1) Pour plus de commodité, nous employons dans la suite l'expression *loi de non-insertion*.

Les textes diplomatiques et administratifs de provenance indigène offrent rarement réunies les conditions qui permettraient des conclusions fermes. Ainsi dans les textes romans des 12^e et 13^e siècles fournis par le *Cartulaire de Stavelot-Malmédy* (soit 11 actes, de 1159 à 1296), les groupes $m + l$, $m + r$ ou $n + r$ dans lesquels on pourrait vérifier la loi de non-insertion, se présentent dans la mesure suivante. Pas un seul cas de $m + l$ ni de $m + r$. Pour $n + r$, six exemples de non-insertion, qui se ramènent à un seul puisque c'est le même mot qui reparaît sous des formes parfois identiques : deux fois *venront* (viendront) ; trois fois *vinrent* (fr. vinrent, afr. vindrent), *revinrions* (reviendrions). Nous ne ferons pas état de *condres* dans « mercredi des cendres », qui peut être d'importation ecclésiastique ; ni de *denrée*, qu'on s'étonne de ne pas voir affublé en français du *d* intercalaire.

Cette distinction entre formes dialectales et centrales n'est-elle pas souvent arbitraire ? La réalité nous paraît à la fois plus naturelle et plus complexe. Exprimée dans la rigidité sommaire d'une formule, la loi de non-insertion se borne à décrire l'aboutissement des phénomènes. Elle se fonde trop unilatéralement sur l'étude des textes, où le jeu, le dynamisme de l'évolution phonétique est parfois voilé par l'inhabileté du scribe à noter des sons qu'il n'identifie pas bien, et plus tard par des traditions graphiques de plus en plus conservatrices.

On dépasserait le cadre de cette petite étude en entreprenant de rechercher quels sont les éléments consonnantiques maintenus et dégagés en wallon par le *m* et le *n* du latin après qu'ils ont nasalisé la voyelle qui les précède. Dans cette recherche, les cas visés par la loi de non-insertion n'entreraient que comme cas d'espèce, à côté d'autres cas nombreux, comme par exemple celui du type français *dompter* (domitare), du type wallon *continne* (contente),

du type toponymique « Janda » (Jambes), etc. (1). Il faudrait utiliser et confronter les données des textes les plus sûrs et les mieux localisés, celles de la géographie dialectale, de la toponymie et de la phonétique expérimentale. On doit se borner ici à quelques observations d'où il ressortira que la loi qu'on opposerait à notre étymologie de Comblain n'est qu'une formule incomplète, voilant la complexité de phénomènes encore mal étudiés.

Raisonnons sur l'exemple *camera*, chambre. Le processus wallon a dû être [-*amera*, -*amre*, *âm(r)*, *âb* ou *âp*] (2). Le dialecte du Geer (*tchonme*) s'est arrêté à l'étape *âm*, tandis que le liégeois dénasalisait sa consonne en *b* devant une consonne sonore, en *p* devant consonne sourde ou à la pause. Mais de part et d'autre le développement est organique, exactement comme dans les doublets français *flamme* et *flambe*, issus l'un et l'autre de *flamma* par l'étape [*flâm*]. Voir un emprunt français dans le liégeois *tchambe* est bien inutile ; c'est une supposition d'ailleurs incontrôlable, et bien invraisemblable quand il s'agit de mots aussi courants.

(1) Groupons ici quelques termes intéressants à étudier : le liégeois *fiwelinne* (fièvre lente) ; le lg. *binne* et sa variante *binde* (bandeau) ; le lg. *finte* et le glontois *finne* (fente) ; le lg. *cinde* et l'ardennais *cène* ; lg. *pîdsinte* et *pîdsinne* ; *Bende* (dépend. d'Ampsin) et *Bende* (Namur) signalés ci-dessous ; *Grandville*, wal. *Grèn-vêye* signalé ci-dessous ; *Himbe*, dépend. d'Ouffet, qui est « *hembe* » mais aussi « *Hemme* » (fin du 16^e siècle) dans les textes ; « *dis-cambge* » 1295 *Cart. Stav.-Malm.* II, 92 ; « *pro dampnis sibi illatis* » 1314 *Ponc. Fiefs*, 408 ; « *sains scamp* et *sains mal enghien* » 1365 *Cart. du Val-Benoît*, 519 ; le lg. *hame* (escabeau), lat. *scamellum*, qui est « *schampne*, *scampre* » chez Jean de Stavelot, pp. 4 et 56.

(2) Il est évident qu'à l'origine le *b* ou le *p* issu de *m* représente un son mixte, transitoire, à peine explosif (comparez le latin *memra* pour *membra* dans une inscription de Minturne citée par FR. STOLZ, *Geschichte der latein. Sprache* ; Leipzig, 1910, p. 117). Il en est de même du *d* issu de *n* dans *viendrai* français, qui a certainement connu l'étape (*vienré*). Embarras du scribe qui manque de signe pour noter ce son mal caractérisé ! Tantôt, devançant l'évolution, il écrira franchement *viendrai* ; tantôt, plus conservateur ou plus timide, il écrira *vinrai*. Les deux traditions orthographiques sont nées, dont l'une, celle du centre, influencera la prononciation.

Prenons les formes parallèles *viendrai* français et *vinrè* wallon. Leur écart s'explique aussi facilement que celui des formes d'ancien français *vindrent-vinrent*, lesquelles sont contemporaines et traduisent donc une seule et même prononciation. Que la première ait été finalement évincée par la seconde dans l'écriture d'abord, c'est une question de pure notation graphique, devenue bien vite traditionnelle dans les chancelleries. Qu'une tradition graphique ait pu agir à son tour sur la prononciation, cela s'explique aisément dans un pays de civilisation intense et de vie sociale développée.

En dehors des influences savantes ou sociales, le *d* issu de *n* a pu d'ailleurs s'affirmer dans les dialectes du Nord-Est, et les doublets *mwinde* et *mwinre* nous paraissent tous deux de structure bien wallonne. Ce n'est pas un cas isolé, puisque nous voyons se dégager un *d*, dans *Bende* (Ampsin) pour lequel M. VINCENT relève les formes *Baina* en 862, *Benes* vers 1135. *Bende*, wal. *Binte*, commune de la province de Namur, est *Bemmes* en 1295 dans le *Cartulaire de Stavelot-Malmédy*, II, p. 92. Le *d* de Grandville, en wallon *Grinn'vêye* ou *Grèn'vêye* rappelle certainement un *d* transitoire : la forme « Gerenneville » (apud Hemricourt) avec son *n* redoublée paraît traduire une prononciation *Djvind'vêye*.

La rareté du groupe *m + l* nous a forcé à des incursions dans un domaine voisin, mais où l'évolution phonétique nous paraît fondamentalement identique. Il nous reste à mettre sous les yeux du lecteur quelques formes wallonnes qui présentent l'insertion d'une explosive labiale dans un groupe *m + consonne*,* pour quelques-unes même dans le groupe *m + l*, qui nous intéresse particulièrement. Ce sont surtout des noms de lieux, à propos desquels il ne saurait être question d'emprunts :

I. — *m* dégage un *b* devant *l* :

1. Examinons d'abord notre *gombe* (*combe*) > *cumulu*, où seule la phonétique expérimentale pourrait déterminer l'exacte valeur du *b*. Si nous n'avons pas uniformisé l'orthographe à la finale (p. ??), c'est que les graphies divergentes paraissent trahir une hésitation inconsciente. Nous qui, dans notre enfance, avons entendu et prononcé des milliers de fois le *gombe* esneutois, nous répugnons à écrire *gompe* : nous assignerions plutôt à la consonne finale une valeur intermédiaire entre *m* et *b*, présomption bien forte en faveur de son caractère de son transitoire. Mirage phonétique?... Qu'on prie quelques Ampsinois lettrés de noter la forme wallonne de leur village : on verra probablement voisiner *am'sin* *am'bsin*, *am'psin*. Quelle est l'exacte valeur du *p* dans *Amplavia* (1154) (Amblève), sinon celle d'un son mal identifié, entre *m* et *b*?

2. *Amblève* représente *Amel* + *ava* ; *Amel* est un village au Sud-Est de Malmédy, près de la source de la rivière. Formes anciennes : *Ambleva*, *Amblevia*, *Amplavia*. — Selon QUIRIN ESSER (*Kreisblatt für den Kreis Malmédy*, 1881, n° 1), le premier élément remonterait au celtique *Ambli* ayant le sens de « gonfler » ; *Amel* viendrait de *Ambla*, forme réduite de *Amblava*. C'est bien conjectural.

3. *Gembloux*, en wal. *Djiblou*, a comme formes anciennes *Gemmelaus*, *Gemelaus*. Selon M. VINCENT, il remonte à un primitif *Gemellu* + *avus*. (Voyez Chan. ROLAND, *Toponymie Namuroise* et A. VINCENT, *Les noms de lieux de la Belgique*.)

4. *Trembleur*, en wal. *Trimbleû*, paraît bien être le doublet de *tronleû*, lat. *tremuletum*, fr. tremblois.

II. — *m* dégage un *b* devant *r* :

1. *Cambrai* est le celtique *Camaracus*.

2. La *Sambre* est *samera* en 840. Toutefois, le diplôme n'est connu que par des copies peu correctes (ROLAND, *op. cit.*).

3. *Cambron*, *Cambrione* en 751, dérive de *Camerius*, selon M. VINCENT. Toutefois M. FELLER y voit une formation celtique (*camb + ronno*) avec la signification primitive de « cours d'eau à méandres » (*Notes de Philologie wallonne*, p. 250).

4. *Sombreffe* est « *Sumereffe* » vers 1197 (apud ROLAND, p. 354).

5. *Dampremy* (Dominus Remigius), en wallon *Dârmé*.

6. La *Wembre*, w. *Wimbe*, affluent luxembourgeois de la Lesse. Le chan. ROLAND rattache ce nom de cours d'eau à **Vemera*, et fait observer : « *b* est euphonique, comme dans *chambre*, du latin *camera*. » Le *b* n'a rien d'euphonique ni dans l'un, ni dans l'autre cas ; c'est *organique* qu'il eût fallu dire.

7. *Membre*, village namurois, anciennement *Mambre*, et son l.-d. *Mambrete* sont rattachés par ROLAND à *Mambra*, « forme euphonique » de *Mamara* et qui désigne en 1282 la *Mamer*, affluent de l'Alzette dans le Grand-Duché de Luxembourg.

8. La *Gembe*, affluent de la Lesse, et *Gembes*, commune namuroise sur cet affluent, sont rattachés par ROLAND à **Gamara*.

9. Pour *Amry*, dépendance de Houtain-Saint-Siméon, le *Dictionnaire des communes* de GUYOT donne aussi la forme *Ambry*. « *Amerires* » en 1005 et 1269.

10. Pour *Amberloux*, à côté de « *Amberlao* » 888 et « *Ambrelues* » 1299 données par M. VINCENT, nous relevons « *Amerlaus* » en 896 dans le *Cartulaire de Stavelot-Malmédy*, I, 116. On a en outre « *Amerlar* » au 12^e siècle et jusqu'au 17^e siècle, à côté des formes avec *b* (BSAH, t. 20, 1913).

III. — *m* dégage un *p* devant une forte (*s*, *t*) :

1. *Ampsin*, en wal. *am'sin*, est « amechin » en 1314, 1318, 1324 ; « Ammechin » en 1316, 1324. La reduplication de l'*m* est significative : elle tend à rendre l'étape [*āmsē*], dont l'*m* est ensuite passé à *p*, conservé dans l'orthographe et dans la prononciation officielles. — A notre avis, cette remarque s'applique à des mots comme « Hemmericurt » (1211), bien qu'ici le traitement postérieur soit différent : dénasalisation de la voyelle et maintien de l'*m*. — Rapprochez, de *Ampsin*, le nom de personne « Jampsin » en 1588, 1592 et 1618, à côté de « Jammesin » en 1488, 1522 (J. HALKIN, *Le bon métier des Vignerons de la cité de Liège* dans le BSLW, t. 22 [1895], pp. 19-22). — Comparez dans le *Saint-Léger* : « cantomps » (*cantamus*) et « devemps » (*debemus*).

2. Le l.-d. *ël comèstîre* à Dolembreux, est écrit « compstier » en 1579, 1580 et 1585 ; « comstier » en 1580 ; « commestier » en 1683 (voy. *Top. de Dolembreux*, p. 29).

3. *Lampsoul*, ou *Lamsoul*, est « Lommesuele » au 13^e s., « Lommechoule » au 14^e siècle (apud ROLAND, *op. cit.*).

4. Les deux *Hampteau*, en wal. *ham'té* et *ham'tia*. Formes anciennes : « Hameteal » et « Hammeteal ».

5. *Emptinne*, en wal. *Ēm'tène* est « Hemetinas » en 1033 et « Haimetinas » en 1050 (voy. ROLAND, *op. cit.*) ; « Hemmetines » chez Hemricourt. Le dérivé *Emptinalle* se dit *Em'tinale* en wallon.

6. *Gramptinne*, dépendance de Sorée, est « Grametines » et « Gramtines » chez Hemricourt ; « Gramptin » en 1431 et « Gramatin » en 1452 (*Bull. de la Soc. Verviétoise*, t. 13 (1913), p. 116).

7. Le nom de famille liégeois *Plompteux* signifie primitivement plombier. M. HERBILLON signale à Villers-l'Évêque la rouwale *Plom'teû*.

IV. — *m* dégagé un *b* devant *d* dans

Jambes, en wallon *Djambe*, qui est « Jameda, Jameta, Jamna, Jamneda, Jame » entre 1134 et 1330. La forme *Jambe* apparaît la première fois en 1231 (voy. ROLAND, *op. cit.*). Le processus a dû être : *djamd*, *djāmd*, *djābd*, *djāb*.

La liste pourrait s'allonger ; même incomplète, elle nous permet de conclure. Repousser l'étymologie **cumulanum* < *comblain* (*komlē*, *kōmlē*, *kōblē*) en invoquant la loi de non-insertion du *b*, c'est se laisser abuser par une vue toute superficielle de l'évolution des nasales, se contraindre à voir des empunts incontrôlables dans des formes wallonnes physiologiquement très normales, laisser sans explication ou mettre gratuitement au compte de scribes fantaisistes, les lettres prétendument « parasitaires » de nombreuses graphies anciennes ou officielles.

hasse, hèsse et dérivés

On ne s'accorde pas sur le sens et l'origine du l.-d. è *hèsse* relevé à Jupille, è *hasse* à Dolembreux. Divergence aussi au sujet de *hèzale*, *hèzèle* que, pour notre part, nous considérons comme un diminutif du premier.

Il nous paraît impossible d'identifier la finale de *hèzale*, *hèzèle* avec le germanique *-sala* > *-sele* > *-zele* (1), comme le fait KURTH (*Front. ling.*, I, 281 sq.) pour *Hesselles* (Charneux) et pour *Hesselle* (Soiron) : trop de ces toponymes désignent des lieux non habités. Faut-il y voir,

(1) Sur ce terme, voir Jos. MANSION dans le *BTD*, VI (1932), pp. 28-31 : Comme toponyme, le mot est beaucoup plus familier aux Saliens qu'aux autres peuplades germaniques ; les noms de lieux où il entre comme composant sont anciens ; il aurait un sens moins noble que celui de « demeure seigneuriale », qu'on lui assigne à l'ordinaire.

avec M. FELLER (1) et avec M. PÉTRI (2), des dérivés du germanique *hasl* (coudrier)? Le même radical présenterait alors, dans des formations aussi étroitement apparentées que *haleû* et *hèzèle*, des divergences inexplicables.

A nos yeux, *hasse* est l'équivalent du fr. *échasse*. Ce terme revient fréquemment dans les textes de nature toponymique. Il se présente sous les formes *skaiche*, *skeis*, *scache*, *skeiche*, *eskace*, *xhasse*, *xhache*, *xhesse*. Pour l'alternance *a* / *è* à la tonique, on peut comparer *place* / *plèce*, *masse* / *mèsse* (borne cadastrale) (3), *las'* / *lès'* (lacet aux grives). On le rattache au même primitif que le flamand *schaats*, l'anglais *skate*.

GRANDGAGNAGE (I, 292), entre autres sens, lui assigne celui de « terrain de forme irrégulière, par ex. en forme de béquille ou d'escalier » ; plus précis, le DL signale ce sens à Jupille : « anciennement terrasse dans un terrain en pente, d'où le l.-d. *è hèsse* ». En réalité, nous retrouvons ici le phénomène que DARMESTETER appelle *enchaînement des sens* : un terrain de Jupille a été désigné par le terme *hèsse*, caractérisant sa forme périmétrique ; fortuitement, ce terrain présentait une pente en terrassé ; dès lors, *hèsse* a servi à caractériser des terrains de même relief. A Hannut, où les terrasses manquent absolument, on appelle *hasse di tère*, une petite superficie labourable formant une sorte d'appendice à une pièce de terre plus étendue. Les textes vont nous permettre de préciser :

« terre qui gist el skeis ki fut Laurent... en l'autre skeis » 1282 *Cart. Val-Benoît*, 253 [à Beyne-Heusay] ; « un bonnier de

(1) Voyez le BSLW, t. 61, p. 8.

(2) M. Pétri écrit dans les *Reinische Vierteljahrsblätter*, 5^e année (1935), p. 314 : « Wenn Kurth (*Front. Ling.* I, 286) im Ortsnamen *Hesselles* das Grundwort *-sele* zu finden glaubte, so ist das nicht zu halten ; wir haben in diesem über das ganze wallonische Gebiet verbreiteten und viel diskutierten Wort wahrscheinlich ein Lehnwort aus wgerm. **hasl* ‚Haselnustrauch, vor uns. »

(3) Voyez ce *Bulletin*, t. VIII (1934), p. 313.

terre alant a plusieurs scaches gisant en fossale desouz Bernamont » 1348 Stock Hesbaye, 36 [à Vottem] ; « item undecim virgate, et quaedam pars illis adiacens vulgariter dicta Li Scache seu Li Hache » 1348 *Cart. St.-Paul*, 203 [à Verlaines-lez-Saint-Georges] ; « que petia terre vadit ad plures skaiches » 1349 Stock Hesbaye 92 ; « Erna de Awaille waingne le xhache de le ditte piece gisant vers Pewes [Paifve] » 1349 *ibid.*, 117 v^o ; « un tircal jornal de terre a tout le skaiche » 1350 *Cart. Val-Benoît*, 452 ; « la ou li mures delle dicte abbie [du Val-Benoît] faisoit xhace » 1391 *ibid.*, 692 ; « une xhace ou petite piece » 1516 *Cart. St.-Lambert V*, 265 ; « et vat a pluisseurs cache » 1576 O Juprelle 8, 24 mai ; « une petite piece et xhace de cortil et jardin lige, en forme de gerron » 1576 *Topon. d'Ayeneux*, 374 ; « neuf bouniers de terre et vat a pluseurs skeiche » 1572 O Juprelle 8, 4 déc. ; « ... et vat a eskace » 1552 *ibid.* 3, 43 ; « un demy bonnier de terre allant a xhace comme ung ypre » 1599 O Fexhe-Slins 28, 109 ; « en lieu dict a Joly jardin entre Fantin et Betengnez, faisant xhasse entre deux terre » 1611 O Sprimont 7, 147 v^o [à Dolembreux] ; « une autre piece de terre contenant avec les xhas six journaulx » 1623 O Ouffet 8, 120 v^o ; « avec ce encore telle xhesse d'aisemence luy donnée et accordée » 1632 O Tilff 56, 10 v^o ; « une pièce de terre scituée en lieudit au bonier s'extendante en forme de hesse vers la maison appelée le nouxmesnaige » 1639 O Rimièrre 12, 6 avril ; « une grange extant et gisant en mont à Esneux, joindant vers soleil levant a une court ou hasse devant la fouverge » 1639 O Esneux 25, 109 ; « la xhace de St Materne » 1676 *Topon. de Vottem*, p. 77 ; « un pet et [lisez petite] xhasse ou geron qui avance sur lad^{te} prairie » 1686 O Esneux 60, 30 ; « terre gisante en lieu dit aux xhesses » 1742 *ibid.* 45, 380.

Grâce à la synonymie fournie par les textes de 1516, 1576, 1599 et de 1686, on voit quelle forme de terrain on a voulu caractériser : comme le *djèron* (1) (giron, pan d'étoffe *triangulaire*), comme *l'ipe* (herse), la *hasse* est un terrain de forme angulaire. Détail remarquable : nous avons observé que le mot s'emploie souvent quand il s'agit de biens riverains d'un cours d'eau ou situés dans un sol tourmenté, quand la « verge » ou la chaîne du géomètre

(1) Sur ce terme, voir l'*Annuaire de la Commission de l'Histoire de l'Ancien Pays de Liège*, n^o 4 (1936), pp. 261-267.

est d'un maniement malaisé, ou quand le lotissement en parcelles régulières est gêné par un caprice de la nature, ruisseau, rocher abrupt. Voilà qui nous ramène bien près du sens relevé à Jupille. Faudrait-il même solliciter beaucoup les textes de 1632 et de 1686 pour dégager un nouveau sens, celui de : portion de terrain perdu, excentrique, sans grande valeur, une *rawète* comme on dit à Liège?

Deux objections se présentent. On comprend que les ruraux désignent la forme géométrique d'un terrain par *hèpe*, *djèron*, *coriète*, *cawète*, *îpe*, *mé*, *cwèrnète*, mots d'usage courant, éveilleurs d'images familières. Mais des échasses? Il n'est guère que les enfants des campagnes qui les emploient dans leurs jeux. Par ailleurs, on ne saisit pas de prime abord, entre la forme de l'échasse et celle d'un terrain angulaire, la similitude qui expliquerait l'emploi métaphorique.

Que les échasses aient été chez nous, comme elles le sont encore dans la région des Landes, d'un usage fréquent, il suffit, pour s'en convaincre, d'évoquer ce détail de la vie rurale d'autrefois : de nombreux troupeaux de moutons ou de bêtes à cornes répandus sur la vaste étendue des terrains communaux et des taillis. Elles fournissaient un poste de surveillance assez élevé et le moyen de parcourir un sol souvent marécageux et mal défriché. Grâce à elles, on guéait sans peine rivières et ruisseaux. Si l'instrument n'eût pas été d'emploi courant, comprendrait-on que le mot qui le désigne et les dérivés *hèssi*, *hèster* soient restés si vivants dans le langage? (1)

Quant à sa forme, l'échasse se compose d'une haute tige, munie, à une certaine hauteur, d'un étrier pour soutenir le pied. Mais nos jeux d'enfants se contentaient d'un appa-

(1) Lire, sur une curieuse survivance de l'emploi des échasses : LUCIEN MARÉCHAL, *Un jeu national de jadis : Les échasseurs Namurois* dans *La Vie Wallonne*, 4^e année (1924), pp. 288-301.

reil plus rudimentaire : on coupait au bois ou dans la haie une branche fourchue, dont le rameau latéral, taillé à quelque vingt centimètres de sa naissance, servait d'étrier. Nos ancêtres n'ont pas dû y mettre beaucoup plus d'industrie et il est significatif que l'étrier ait gardé en français le nom de *fourchon*. Ainsi simplifié, avec son fourchon s'écartant progressivement de la tige, l'objet affectait la forme angulaire et son nom pouvait servir à désigner métaphoriquement un terrain de même figure.

On sait avec quelle aisance le langage populaire forge des diminutifs : du radical *bouh*, il tire *bouhon*, *bouhète*, *bouhote*, *bouh'né* ; de *tiér* : *tièrmé*, *tièrmale* ; *trîhe* a donné *trîhé*, *trîhète*, *trîh'té* ; *tchavéye* a donné *tchav'lète*, *tchav'lote*.

- Le mot *hèsse*, lui aussi, a provigné. Sans doute, l'objet s'étant raréfié, les diminutifs ont pu s'oublier ; mais on les retrouve dans les textes : « Item, unc petit avant vers Wihongne sour le plain de tier, XXIII verges grandes et XIII petites. Si at ens une petite skacēlet qui vat vers Malaise, de XXVII verges petites » 1303 Reg. des Pauvres-en-Isle XIV, f^o 119 v^o ; « Item ung journal gissant assez pres delle croixhelée voie qui tent d'Anixhe à Tilhice, joindant à une petite x h a i s s e t que W^e Breair wangne de l'Hospital alle Chaine » 1534 O Fexhe-Slins 1, 438 v^o.

On peut ranger parmi les dérivés de *hasse* les l.-d. suivants : 1. DIMINUTIFS EN *-ète* : *èl hazète*, à Embourg. — « une piece de terre condist alle x h e s e t t e au lieu dit à la Ruelle » 1692 O Lantin 7, 24 v^o. — 2. DIMINUTIFS EN *-ote* : *èl hazote*, à Tavier. — *è hazote*, à Sprimont. — 3. DIMINUTIFS EN *-èle*, *-ale* : « Hesselles » ou « Hezelle » à Charneux. En wallon *lès hèzèles*, *às hèzèles*, pluriel comme dans le nom de famille *Dehesselle* (non *Delhesselle*). Ce pluriel et la présence de l'article nous paraissent des arguments de plus

contre l'étymologie par *-sala*. — *èl hèzale*, deux fois à Dolembreux. — *ol hazale* ou *hèzale*, à Masta-Stavelot. — *lès hèzales*, à La Gleize. — « hechalle » 1519 ou « hessal » 1521, à Jupille. — « en le Hechelle » 1478, à Beaufays. — « Hesselte », à Soiron. — « elle heselle », à Riessonsart (Olne). — « Hasselle », à Chokier. — « al hessale » 1575, « deseur la hassale » 1581, à Stenval-Louveigné.

Nous rattachons aussi à *hasse* : *è hazéye* désignant des terres à Sprimont, *hazée* à Jevigné, « hezeye » à Soiron, « haiesille » 1455 à Esneux. Primitivement adjectif dans des expressions comme *hazéye tête*, le mot s'est substantivé par ellipse. On comparera *couléye* (terrain en forme de cul), *cougnéye* (**cuneata terra*, terrain en forme de coin, en wallon *cogne* ; à Sprimont) et l'évolution parallèle d'*angléye*, que nous rencontrons en fonction d'adjectif dans ce texte : « à l'angleit postea de la maison » 1549 O Plainevaux 1, 8 février — et en fonction de l.-d. dans « az anglées en musse » (1) 1349 St. Hesb. 87.

La Magrée

C'est le nom que donne la carte d'État-Major au ruisseau qui, venant d'Ellemelle, traverse Moulin, Tavier, La Chapelle, et rejoint, au l.-d. *às deús ris* (Tavier), le ruisseau venant de Nandrin. De là, tantôt à ciel ouvert, tantôt en cours souterrain, leurs eaux réunies vont se jeter dans l'Ourthe à Esneux.

Dans une publication sans grande valeur sur les noms de *Rivières et ruisseaux de la Province de Liège* (BSAH, t. 21 [1923], pp. 27-111), AMÉDÉE DE RYCKEL signale ainsi notre ruisseau : « *Magray*, appelé aussi *Magrée*, commence à Ellemelle, traverse Tavier et se jette dans le ruisseau de

(1) Dans la campagne dite *è mousse*, à Glons.

Lavaux » (p. 69), et plus loin : « *Tavier*, autre nom du Magray » (p. 93).

Offrant d'intéressants spécimens des phénomènes propres aux terrains calcaires — chantoirs, cours souterrains, résurgences, grottes — la région a été étudiée par les géographes et les spéléologues (1). L'un d'eux, le baron DE RADZITZKY, décrit à son tour notre petit cours d'eau : « La Magrée, prenant sa source près d'Ellemelle, se jette dans l'Ourthe à Esneux ; elle n'a pas moins d'une douzaine d'affluents, parmi lesquels les ruisseaux de Plainevaux, de Moxhe (2), de Lavaux, du Grand-Bois et du Sart, presque tous tributaires importants. »

En réalité, le ruisseau n'a pas de nom qui lui soit propre ; les riverains le désignent par le terme générique : *li ri* ; au besoin, ils précisent en ajoutant le nom des endroits traversés : *ri dèl mèle*, *ri d'molin*, *ri d'Tavièr*, *ri dèl tchapèle* etc. Plaignons le promeneur ou le géographe qui, repérant sur place le cours d'eau, demanderait à l'indigène de leur montrer la *Magrée* : cette désignation lui est totalement inconnue. Seuls les habitants de l'amont, d'Ellemelle, Xhos et Moulin, connaissent un l.-d. situé entre ces trois villages : *èl mâgréye*, désignant quelques prairies. Certes, ces prairies sont traversées par notre ruisseau, qui ne prend d'ailleurs d'importance et de caractère remarquable qu'assez bien en aval. A priori, le nom d'une prairie peut passer au ruisseau qui la traverse ; en l'espèce, nous avons constaté sur place qu'il n'en est rien. Le sens primitif du mot ne comporte d'ailleurs aucune idée susceptible de

(1) Voy. VAN DEN BROECK, MARTEL et RAHIR, *Les cavernes et les rivières souterraines de la Belgique* ; Bruxelles, Lamertin, 2 vol. ; t. I, pp. 600-620 et baron IVAN DE RADZITZKY D'OSTROWICK, *Notes sur la région de la Magrée*, dans le *Bulletin des Chercheurs de Wallonie*, t. IV (1910), pp. 176-180.

(2) C'est *Moges* qu'il fallait écrire (en wallon *li ri d'Modje*) ; *Moxhe* est une commune de l'arrondissement de Waremme.

caractériser un cours d'eau, ni dans son régime, ni dans son bassin.

Les formes anciennes dont nous disposons ne remontent pas au delà de la fin du 16^e siècle : « une aultre piece de terre en triexhe gissante en lieu condist *en malgree*, assez près dedit Xhos, joindante vers Ardenne a chemin tendant delle^{dte} melle a Mollinea » 1574 O Ouffet 3, 22 sept.; « un preit scitué entre Xhos et la Melle en lieu qu'on dist *malgree* » 1621 *ibid.* 8, 15 v^o.

Le terme représente **male grata* [terra], où *male* joue le rôle d'adverbe (1) et, placé devant consonne, aboutit à *mâ*, comme dans *mâhêti*, *mâssi*, *mâssêve*, etc. Quant au sens, nous trouvons chez Pline *gratae terrae* signifiant terres productives, et chez Martial, *ager non ingratus*. En français, avant de passer à l'emploi métaphorique dans *terre ingrate*, l'adjectif a eu bel et bien le sens de *improductif*. On lit encore dans Buffon : « Il n'y a point de terrain, quelque mauvais, quelque ingrat qu'il paraisse, dont on ne pût tirer parti, même pour planter des bois » (apud LITTRÉ, v^o *ingrat*).

Mâgréye désigne donc, non l'une ou l'autre particularité d'un ruisseau, mais un terrain de mauvaise qualité. La même explication vaut pour *en malgré* (variantes : *magré*, *maugré*) signalé par MM. DONY et BAYOT dans leur *Toponymie de Chimay*, p. 55 ; et pour « nagrye... elle nagree », mauvaise lecture pour *magrée*, dans notre *Toponymie d'Esneux*, p. 219.

Rot'lêye

Dans notre toponymie inédite de Hody nous avons relevé ce terme, désignant des terres et des prés. Il se

(1) Il est adjectif dans : *mâtchamp* (Jupille), *mâri* (Esneux), *mâfa* (Stavelot), etc.

présente dans les l.-d. *èl rot'léye, è fond dèl rot'léye, vòye dèl rot'léye*. Les formes d'archives sont : « une terre al Rotelelée » 1731 O Hody 8, 35 ; « dans la comine ditte à la rottelee » 1731 *ibid.*, 91.

Nous écrivions en commentaire : « La forme *rotelelée* est une dittographie due à l'inattention du greffier. Le mot nous paraît représenter un type **ruptellata* et signifier : lieu où l'on a frayé un chemin en déboisant ; cf. *rote*, français *route*, au sens ancien de *via rupta*. »

Depuis lors, le même terme a été signalé à Andenne : « terre alle Rotelée » (D^r MELIN, *Toponymie d'Andenne* ; Namur, 1933). Les précieuses notes de M. HENRI SIMON sur la *Toponymie de Sprimont* mentionnent aussi *li rôl'léye*, désignant un ensemble d'habitations et de jardins entre les hameaux de Hornay et de Noidré. Après vérification sur place, nous rectifions la graphie : l'o de l'initiale est bref et ouvert. Le dépouillement des registres scabinaux ne nous fournit aucune mention, mais nous lisons dans le *Matricule du Limbourg* (1787) : « une autre piece de terre à Rottelée... aux Rottelées ».

Tardivement attesté, le mot doit être de création récente. Nous touchions juste quant à la forme en le rattachant au wallon *rote* ; mais, sémantiquement, nous péchions par archaïsme en lui assignant le sens de chemin. C'est celui de *ligne, rangée* qu'il fallait y voir, le seul qu'il ait gardé en wallon (1). Cela ressort à l'évidence de ce passage dans une délimitation de la dîme du Val-Saint-Lambert à Tinlot, anno 1647 : « ... de là droict au chesne situé en cortil de N^{te} Dame, dudit chesne suivant une *rottelee* de

(1) On lit, chez Jean de Stavelot, p. 190 : « Et disoient que lesdis cherois fussent tous *aroteis l'unc après l'autre*, que ilhs tenroient bien X liewes et plus. »

saule droit à la fontaine di Mandrimont dans le pré du Sgr de Hollogne » Val-Saint-Lambert, reg. 43, f^o 19 v^o.

Le même sens collectif du suffixe double (*e*)*léye* se retrouve dans de nombreux mots : *djôn'léye*, *bans'léye*, *hôt'léye*, etc.

(*A suivre.*)

TABLE

Comblain.	363
Hasse, hèsse et dérivés	376
La Magrée	381
Rot'léye	383
